



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron

Mail : cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr

St Martin le Vinoux, le 16 février 2024

Réunion du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes le 10 février 2024 à Saint Martin le Vinoux COMPTE-RENDU

Présents :

Mmes J. ARAUJO - V. BAJOLLET - V. BERTRAND - R. BIGOT - C. MONIN - M. ROUX
N. TRIVES

Mrs JP. CARTIER – R. CASTANT – M. CHANUT - P. CHIRAND - R. EVRARD
G. GARIN-LAUREL - A. KHALINI - C. LAVAL - N. MAISON - J. MASSINI
A. ORTHALA - JY. THEARD - R. THOMET – C. ARSAC (CTFR)

Absents :

Mme E. GOUGAT

Mr P. JEUDY (démissionnaire) – A. MAISONNEUVE

Excusés :

Mrs C. ALIGNE - F. DELAUNE

Présidents de CD non élus :

CD01 : Mr N. DIDIER

CD03 : Absent

CD07 : Mr G. BEYDON

CD63 : Mr R. PAPON

CD69 : Mr T. LEBRETON

CD73 : Mr JP. JEANNOLIN

1- Accueil du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux participants réunis pour la première fois au siège du CD38 et du Comité Régional AURA.

2- Championnats Régionaux 2024

➤ **Quotas de participation des Comité Départementaux**

Les quotas des équipes / CD ont été transmis aux CD début janvier pour recueillir les éventuelles modifications. A la date de la réunion, il reste des places disponibles qui ont été attribuées en séance. Le bilan définitif des demandes pour 2024 est :

- Seniors : -1 pour le CD15 et +1 pour le CD42
- Féminines : -2 pour le CD15 et +1 pour le CD38 et le CD73
- Jeunes : pas de changement
- Provençal : -1 pour les CD63, CD42 et CD15, +3 pour le CD01

Voir en annexe, la tableau complet des quotas 2024

S'il y a des écarts par rapport à ce tableau des quotas :

- A. Le CD n'inscrit pas toutes les équipes auxquelles il a droit : le CD sera pénalisé (amende et retrait d'une équipe l'année suivante : voir Recueil Financier des manifestations)
- B. Le CD inscrit bien toutes les équipes mais une ou plusieurs équipes sont absentes le jour du championnat : ce sont les joueurs qui seront pénalisés : certificats médicaux à fournir sous peine de suspension l'année suivante (Voir Règlement des Championnat Régionaux)

Rappel : le CD peut remplacer une ou plusieurs équipes inscrites (au plus tard avant le coup d'envoi de la compétition). Dans ce cas les équipes remplaçantes doivent être choisies dans l'ordre des qualifications départementales, donné par Gestion Concours.

➤ **Visite des sites des championnats (V. Bajollet et A. Orthala)**

- Andrézieux : à planifier avec le CD42
- Saint Félix : mardi 12 février. Vérifier la possibilité de faire jouer les 2 groupes de CRC Provençal le samedi 25 mai
- Pont de Vaux : à planifier avec le CD01

➤ **Mise à jour du Cahier des Charges et du Règlement des Championnats Régionaux**

A- Absences

Rajout de l'Article 13 au Règlement des Championnat : sanction des joueurs suivant les modalités prévues au Règlement des Championnats de France.

B- WEB TV

Ajout à l'Article 5 du Règlement des Championnat : l'affectation d'une rencontre sur la carré filmé est sous la responsabilité du Délégué Régional. Les joueurs ne pourront pas refuser cette affectation, notamment au motif qu'une équipe a déjà joué sur ce terrain.

C- Coach pour les championnats seniors :

Pour être en conformité avec le Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP (version 1.01.2024) qui assimile un éducateur à un délégué :

Ajout à l'Article 4 du Règlement des Championnats : le Délégué principal (élu du CD) est le Chef de Délégation. Il peut s'adjoindre des éducateurs (BF1 minimum) qui feront office de délégués. Leurs licences seront déposées à la Table de Marque le jour du Championnat avec les équipes qu'ils encadrent.

3- Calendrier 2024

Pour permettre d'assurer une délégation au Trophée des Pépites (19-20/10) et au CRC Jeunes (25-27/10), le Challenge de l'Amitié 2024 et reporté au **2-3 novembre 2024 dans la Drome.**

4- Calendrier 2025

➤ Mini Bol d'Or Féminin Rhône-Alpes

Pour éviter la période des vacances d'hiver et les risques de perturbation sur les routes et l'hébergement, cette compétition aura lieu le 3^{ème} week-end de Mars à partir de 2025.

Pour 2025 : Mini Bol d'Or Féminin Rhône-Alpes : 15 et 16/03/2025 à La Burgienne (01)

Cette disposition est approuvée à la majorité.

➤ Trophée des arbitres : 1 et 2/2/2025 dans l'Ardèche

➤ Compétitions Jeunes

Pour éviter la concurrence entre les divers concours Jeunes (CDC, Nationaux, regroupements CRE, ...), il sera établi un calendrier Jeunes commun pour les 12 Comités Départementaux. La Commission Jeunes est chargée de recueillir les calendriers prévisionnels des CD et de l'ETR, de les assembler, de façon à faire apparaître les conflits de dates.

Le calendrier définitif devra être disponible pour le Congrès Régional de Décembre

5- Jeunes

➤ **CRC Jeunes**

Point sur l'organisation des CDC (dans l'état actuel des inscriptions des clubs)

CD01 : J – C – M	CD26 : J – C – M	CD63 : J – C – M
CD03 : ?	CD38 : J – C – M	CD69 : C – M
CD07 : J – C – M	CD42 : J – C – M	CD73 : C – M
CD15 : J – C – M	CD43 : J-C (ententes ?)	CD74 : J – C

➤ **Ententes Ecoles de Pétanque**

Rappel des règles définies par la FFPJP :

- Ententes entres clubs : rayon de 50 km
- Ententes entre écoles de Pétanque : rayon de 30 km

A ce jour, 13 ententes ont été réalisées en AURA. D'autres sont en cours.

➤ **Championnat de Tir de Précision JUNIORS**

Point sur l'organisation des qualificatifs dans les CD, pour les Juniors M et les juniors F

CD01 : H	CD26 : H et F	CD63 : H et F
CD03 : H et F	CD38 : H et F	CD69 : Aucun
CD07 : ?	CD42 : H	CD73 : H et F
CD15 : ?	CD43 : ?	CD74 : H et F

Le championnat Régional (Samedi 25/05 à St Félix) qualifiera le Champion Masculin et la Championne Féminine.

S'il reste une place vacante au Championnat de France, la Région AURA demandera une place supplémentaires dans les 2 catégories.

6- Formations

➤ Arbitres :

Le maintien des compétences des arbitres se fera au niveau régional car nous avons toutes les compétences en région pour faire les formations nécessaires.

Prochaine formation à prévoir : comment rédiger un rapport d'incident.

➤ Discipline :

Compte-tenu du renouvellement attendu dans les Comités Départementaux (élus et Commissions de discipline) en fin d'année et compte-tenu que le Code de discipline risque d'évoluer en 2024, les formations disciplines sont reportées début 2025.

➤ Délégués et Graphiqueurs :

Un groupe de travail FFPJP procède actuellement :

- A l'écriture du manuel du Délégué
- A la formation de formateurs pour déployer les formations en région et départements.
Une formation de formateurs est prévue le 17-18 avril à Lyon pour 17 personnes dont R. EVRARD pour AURA.

7- Finances

➤ Trésorerie :

Envoi du 1^{er} acompte licences dans le courant février

➤ Sanctions administratives :

Ces sanctions concernent la non-participation des CD aux différents championnats et manifestations régionales.

Le tableau présenté est approuvé par le Comité Directeur, il sera annexé au Recueil des indemnités et diffusé prochainement

8- Recrutement 2^{ème} CTFR

Une rencontre avec la DTN est prévue fin février pour valider les conditions de recrutement et de financement du poste.

9- Elections 2024

Le planning des opérations électorales n'est pas encore définitif à la Fédération. Ce qu'il faut retenir (sous réserves de modifications par la FFPJP) :

- AG des clubs à faire avant le 10 novembre
- Vote des clubs à partir du 10 novembre. Il est conseillé aux CD d'accompagner les clubs pour ces opérations de vote : leur faciliter l'accès au vote en ligne et les informer sur les listes présentées (organiser des bureaux de vote pour les clubs par secteur géographique pour favoriser la participation).
- AG des CD à faire avant le 30 novembre

Mr Le Président nous fait part de son intention d'être candidat à sa succession au poste de Président du Comité Régional. Il conduira donc une liste aux prochaines élections régionales.

10- Arbitrage

Examen d'arbitre Régional : 20-21 janvier à St Etienne : 4 candidats.

L'examen a clôturé les 2 jours de formation.

1 seul candidat a réussi l'examen écrit : Gilles MATHIEU (CD07). Il passera 2 épreuves pratiques sur les championnats régionaux.

11- Questions diverses

➤ Amende forfait CRC Le Vans

Pour solder cette amende de 600 € qui date de 2021, le club propose de payer 200 € et de ne pas réclamer les indemnités 2023 de 165 €, ce qui fait un règlement pour le club de 365 €.

Le Comité Régional décide de maintenir l'amende de 600 € :

- Indemnités 2023 retenues : 165 €
- Non versement des indemnités 2024 estimées à 450 €

Soit un total de 615 €. Le Comité Régional ne versera donc au club que 15 € au titre des indemnités 2024.

➤ Indemnités examen Arbitre National

Mme Jocelyne ARAUJO se fait le porte-parole des candidats qui ont passé l'examen à Marseille. Elle demande s'il est possible que le Comité Régional participe aux frais de déplacement et d'hébergement.

Réponse : la Commission Finances régionale fera une proposition d'indemnité pour partie par le Comité Régional, le reste étant à la charge du candidat aidé par son Comité Départemental.

➤ Camion REGION (dotation du Conseil Régional)

Le véhicule est stationné à Valence (siège du CD26). Son point de départ et d'arrivée est donc ce lieu de stationnement.

Le Comité Régional est sollicité par les clubs pour le prêt du véhicule. Il faut au préalable écrire les règles de mise à disposition :

- Les critères d'attribution (priorité aux jeunes)
- Les modalités du prêt (état du véhicule, assurances, contrôles de l'usage)
- Obligation pour le bénéficiaire du prêt de faire une photo de l'utilisation du véhicule (groupe devant le camion), pour permettre de mettre en valeur son usage auprès de la Région

Prochaine réunion : samedi 2 novembre 2023 à l'occasion du Challenge de l'Amitié

Comme il s'agit de la dernière réunion du Comité Directeur actuel, la réunion se limitera au samedi matin, les membres du CR et les Présidents de CD pourront participer à l'après-midi récréative.

Fin de la réunion : samedi 10/02 à 17h00

Le Président,
Pascal CHIRAND



Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre CARTIER



Annexes :

- Formations délégués du vendredi 9/02
- Quotas participation CD aux Championnats Régionaux



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron
Mail : cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr

Réunion Comité Région du 9 Février 2024

Annexe au Compte-rendu : Formation des délégués

Présents :

Mmes J. ARAUJO - V. BAJOLLET - V. BERTRAND - R. BIGOT - C. MONIN - M. ROUX
N. TRIVES

Mrs JP. CARTIER – R. CASTANT – M. CHANUT - P. CHIRAND – F. DELAUNE
R. EVRARD - G. GARIN-LAUREL - A. KHALINI - C. LAVAL - N. MAISON
J. MASSINI - A. ORTHALA - JY. THEARD - R. THOMET – C. ARSAC (CTFR)

Rappel du rôle du délégué et de l'utilisation des différents rapports à établir.
Planning des délégations pour 2024

1- Délégations Nationaux

Présentation des nouveaux documents établis par la FFPJP suite à la réforme des Nationaux.
Ces documents sont disponibles sur le site Régional et sur le site de la FFPJP :

- Feuille de calcul des indemnités
- Rapport du délégué
- Evaluation qualitative

2- Délégations CRC

Présentation de la feuille de match informatique : fichier Excel pour les 3 rencontres de groupe. F. DELAUNE a mis au point ce support, ne pas hésiter à lui faire remonter vos remarques.

3- Délégations Championnats de France

Dans le cas où on aurait 2 qualifiés supplémentaires au Championnat de France de Tir de précision Juniors, réserver 2 chambres supplémentaires avec possibilité d'annulation.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des sports

COMITE REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

AIN 01 – ALLIER 03 - ARDECHE 07 - CANTAL 15 - DROME 26 - ISERE 38 – LOIRE 42 – HAUTE LOIRE 43
PUY DE DOME 63 - RHÔNE 69 – SAVOIE 73 – HAUTE-SAVOIE 74

Siège social : Domaine de la Brunerie – 180 Boulevard de Charavines - 38500 Voiron
Mail : cr-auvergne-rhonealpes@petanque.fr

Réunion Comité Région du 10 Février 2024

Annexe au Compte-rendu : Quotas des Comités Départementaux pour les Championnats Régionaux 2024

Les quotas ci-dessous validés lors de la réunion du 10/2/2024 sont définitifs

1- Quotas SENIORS applicables sur les championnats Masculin, Mixte, Promotion et Vétérans : nombre d'équipes par CD

63	38	69	07	26	03	01	43	42	74	15	73
3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	1	2

2- Quotas FEMININES applicable sur les championnats Féminins uniquement : nombre d'équipes par CD

38	26	69	01	63	15	42	07	03	74	43	73
4	3	3	3	3	1	3	3	2	2	2	3

3- Quotas JEUNES applicable sur les championnats Jeunes Triplette et Doublette : nombre d'équipes par CD et par catégorie (J-C-M)

07	26	01	38	63	42	03	15	69	74	73	43
4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	1

4- Quotas PROVENÇAL applicable sur le championnat Triplette Provençal : nombre d'équipes par CD

69	01	63	26	38	42	07	74	73	03	15	43
3	6	2	3	3	2	3	3	2	2	1	2